

DGAIC – Direction des affaires juridiques
Madame
Laeticia Merlini-Waeber
Place du Château 1
1014 Lausanne

Pully, le 30 avril 2026

Procédure de consultation – Avant-projet d’ordonnance sur la communication électronique dans le domaine des procédures judiciaires et administratives régies par le droit fédéral (AP-OCEP)

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 24 mars 2026 relatif à la mise en consultation, par le Département fédéral de justice et police (DFJP), de l’avant-projet d’ordonnance sur la communication électronique dans le domaine des procédures judiciaires et administratives régies par le droit fédéral (AP-OCEP).

Après analyse des différents documents, l’Union des Communes Vaudoises remarque que les modifications législatives envisagées ne semblent pas toucher directement les communes, si ce n’est que les autorités de police auront accès à la plateforme centralisée. Il apparaît encore difficile d’envisager l’application concrète pour les communes de ce nouveau cadre légal (lien avec la LPCJ), notamment au travers d’une hypothétique intégration des procédures des commissions communales de recours en matière d’impôt dans une potentielle future plateforme cantonale. Cela dit, nous saluons de manière générale les efforts visant à numériser les échanges entre les différentes autorités et les citoyens et citoyennes.

A cet effet, il est bienvenu que la solution d’identification AGOV devienne de plus en plus généralisée, celle-ci étant également retenue dans le cadre des développements du futur portail numérique des communes (MaCommuneEnUnClic), projet actuellement mené par l’UCV.

En vous remerciant d’avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Guillaume Fürst



Juriste